

Envoi : 15/10/2019

Réception par le Préfet : 15/10/2019

Publication : 18/10/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-9-3-4

Séance du vendredi 11 octobre 2019

POLITIQUE A08 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX COLLECTIVITES LOCALES PROGRAMME A283

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme BOHN donne procuration à M. MUNCK.
Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2013-7-3-9 du 5 juillet 2013 adoptant les règles d'instruction communes aux dispositifs « aménagement des routes départementales en traversée d'agglomération » et « amendes de police »,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-3-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique des Routes, des Grands Equipements et infrastructures de communications,
- VU l'avis favorable de la 3^{ème} Commission lors de sa réunion en date du 1^{er} juillet 2019,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de :
 - ✓ 17 490 € au bénéfice de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, pour l'évacuation des eaux pluviales le long des RD (rue des Fleurs) et RD 47 (rue de Rumersheim) à MUNCHHOUSE ;
 - ✓ 752 € au bénéfice du Syndicat de Communes de l'Ile Napoléon, pour l'étude de sécurité sur la RD 201 à BATTENHEIM.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

- Approuve l'affectation de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2019 de l'opération « évacuation des eaux pluviales le long des RD 8 (rue des Fleurs) et 47 (rue de Rumersheim) à MUNCHHOUSE », à hauteur d'un montant de 17 490 € sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204142 du budget départemental ;
- Approuve l'affectation de l'autorisation de programme de la politique A08, millésime 2019 de l'opération « Etude de sécurité sur la RD 201 à BATTENHEIM », à hauteur d'un montant de 752 € sur le programme A283, chapitre 204, fonction 628, nature 204141 du budget départemental.
- Procède au versement des subventions suivant les dispositions en vigueur.

Mme Betty MULLER ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité de conseillère communautaire de la Communauté de Communes de Pays Rhin Brisach.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité